

Département Charente Maritime

Arrondissement de Jonzac

Mairie d'AGUDELLE

17500

Tél : 05 46 48 37 66

E mail : secretariatmairie@agudelle.fr

INFORMATION

* * *

Suite aux nuisances causées par les pigeons sur les bâtiments publics (église), le Conseil Municipal a pris un arrêté en date du 3 mai 2021, portant autorisation de destruction de pigeons domestiques.

La période de traque aura lieu le : 5 / 5 /2024
et sera effectuée par l'association de chasse Salignac-Agudelle.

Veillez nous excuser par avance pour la gêne éventuelle.

Bien cordialement.

R.ARRIVE, Maire

